

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 30 JUIN 2021 A 18H00**

Présents à la séance : 23

L'An Deux Mil Vingt et Un, **le 30 JUIN A 18H00**

Extrait affiché le :  
01 juillet 2021

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni en dehors de Son lieu ordinaire, à la salle des fêtes Beauregard, Impasse des Martyrs de la Résistance, du fait de la pandémie de Covid 19, sous la Présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

**4ème séance 2021**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, Mme ACCILI Micheline, Mme Piant Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, M. DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

**Objet** : vente de terrains communaux  
Rue du charmois.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

M. RAMBOURG Bernard à M. COLIN Joël  
M. BREGEOT Claude à Mme BENOIT Marie-Hélène  
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. le Maire  
M. TARDIEU François à M. CHARDIN Denis  
Mme ELI Emilie à Mme SCHILLINGER Stella

**Absent excusé** :

M. BURGER Emmanuel

N° 52/2021

**Secrétaire de séance** : Mme SCHILLINGER Stella.

Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint délégué, propose au Conseil Municipal la vente de terrains communaux partiellement constructibles sis rue du Charmois, à savoir :

- 1184 m<sup>2</sup> en zone Ub issus des parcelles cadastrées en section A n° 2367, 2370 achetées par les consorts VOLTZENLOGEL au prix de 34 858 € + les frais de notaire à leur charge.

Mention sera faite dans l'acte de l'accord entre les parties sur l'existence d'un fossé drainant dans les parcelles A n° 2367 et 2370 que les consorts VOLTZENLOGEL devront conserver et entretenir régulièrement.

- 1361 m<sup>2</sup> en zone Ub et 1048 m<sup>2</sup> en zone Nx issus des parcelles cadastrées en section A n° 2368, 2371 et 2373 achetées par Monsieur Alain BOUDOT au prix de 41 052 € + les frais de notaire à sa charge.

Mention sera faite dans l'acte de l'accord entre les parties sur l'existence d'un fossé drainant dans les parcelles A n° 2368, 2371 et 2373 que Monsieur BOUDOT Alain devra conserver et entretenir régulièrement.

Ce projet de vente a fait l'objet d'une demande d'avis auprès du service du Domaine de la DDT des Vosges enregistrée sous le n° 2021 88 372 V 6835 le 11 février 2021.

Ces explications apportées,

Le Conseil Municipal présent et représenté, après en avoir délibéré, est unanime à décider :

- De la vente des terrains communaux dans les conditions susdites,
- De la désignation de Maître Guillaume COLIN en tant que notaire chargé des présentes ventes pour le compte de la Commune,

- De donner pouvoir à Monsieur le Maire afin qu'il puisse engager toute démarche rendue nécessaire,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant de signer tout document administratif dont les actes notariés à l'étude.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,